

Prisons : la grève d'usure

Les gardiens de prison francophones demandent des effectifs supplémentaires. Koen Geens leur promet de nouvelles prisons.

Les syndicats et le ministre de la Justice Koen Geens n'ont pas trouvé d'accord vendredi, lors d'une nouvelle réunion, pour mettre fin à la grève qui touche les prisons depuis près de trois semaines. Les syndicats francophones réclament toujours le retour au cadre de personnel en vigueur en 2014. La grève continue donc.

Les syndicats francophones ont proposé d'organiser un référendum dans chaque établissement pénitentiaire belge pour demander l'avis de tous les agents sur le plan de rationalisation.

« Mais ce référendum n'a de sens que si le ministre accepte un retour au cadre de 2014 », a souligné Michel Jacobs, secrétaire fédéral de la CGSP Prisons. Les syndicats jugent par ailleurs insuffisant le « Masterplan » approuvé vendredi par le gouvernement, qui prévoit notamment l'extension et la construction de nouvelles prisons. « La sécurité passe par un nombre suffisant d'agents », a insisté Michel Jacobs. « Nous avons besoin de plus de personnel. Il faut passer des promesses aux actes. »

L'analyse est différente au nord du

pays. « La concertation est constructive, mais on sent bien qu'il y a un problème entre les deux communautés », analyse Gino Hoppe du syndicat socialiste flamand. Du côté néerlandophone, nous nous occupons du processus de rationalisation depuis des mois. La base soutient la proposition du ministre. »

Koen Geens fera un nouveau tour de table mardi prochain. Il rencontrera d'abord une délégation d'agents pénitentiaires, qui manifesteront à Bruxelles en matinée, avant de recevoir

les syndicats à 16 heures.

En attendant un éventuel déblocage de la situation, les tribunaux sont toujours sollicités. Ce vendredi, suite à une action introduite en référé par 17 détenus, le tribunal de Marche a condamné l'Etat belge à une astreinte de 1.000 euros par jour et par plaignant. ■

« De nouvelles prisons ? Quel rapport avec la grève ? »

► Les syndicats se sont montrés très dubitatifs quant aux négociations de ce vendredi.

► Si le « Masterplan » présenté doit lutter contre la surpopulation, elle ne rencontre en rien les revendications de leur base.

Alors que le mouvement social s'enlise, le gouvernement a présenté ce vendredi son « Masterplan III ». On crée des prisons, on en remplace, on en répare (voir infographie). L'objectif pour Koen Geens (CD&V), le ministre de la Justice est de lutter contre la surpopulation et d'aider dans les négociations avec les syndicats.

1.432 nouvelles places seront donc mises à disposition à long terme, « sans oublier les 1.200

qui seront créées à Haren », fait remarquer Denis Ducarme, chef de groupe MR au fédéral. Sauf que les syndicats sont loin d'être enthousiastes. « Ce Masterplan, pourquoi pas. Des prisons en plus, c'est très bien pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale, mais on ne comprend pas le rapport avec les revendications et les négociations », estime Laurence Clamar, secrétaire permanente CSC Services publics.

Le plan est pourtant le résultat d'un compromis au sein du gouvernement. D'abord, il n'impose pas, pour l'heure, le service minimum aux agents pénitentiaires. C'est une concession au CD&V, qui souhaitait que ce service minimum advienne non pas d'autorité, mais après une négociation avec les syndicats. Et il anticipe la mise en œuvre de la construction et réfection des prisons, ce qui est censé apaiser les grévistes. En revanche, le gouvernement a décidé de ne pas renforcer l'effectif de

gardiens, mais d'accorder davantage de moyens aux prisons. Les effectifs ne seront donc pas augmentés pour résoudre le conflit.

Du coup, sans trop de surprise, ça a coïncé lors de la négociation qui a suivi l'annonce gouvernementale. « Il nous faut composer avec notre budget », explique Sieghild Lacoere, porte-parole du ministre de la Justice. « Nous avons déjà consenti le retour au plan du personnel de 2015. Nous ne pouvons pas dégager plus de moyens et il faut aussi investir dans les infrastructures. » Les agents pénitentiaires manifesteront mardi matin, le ministre rencontrera une délégation. Avant de reprendre les négociations avec les délégués à 16 h.

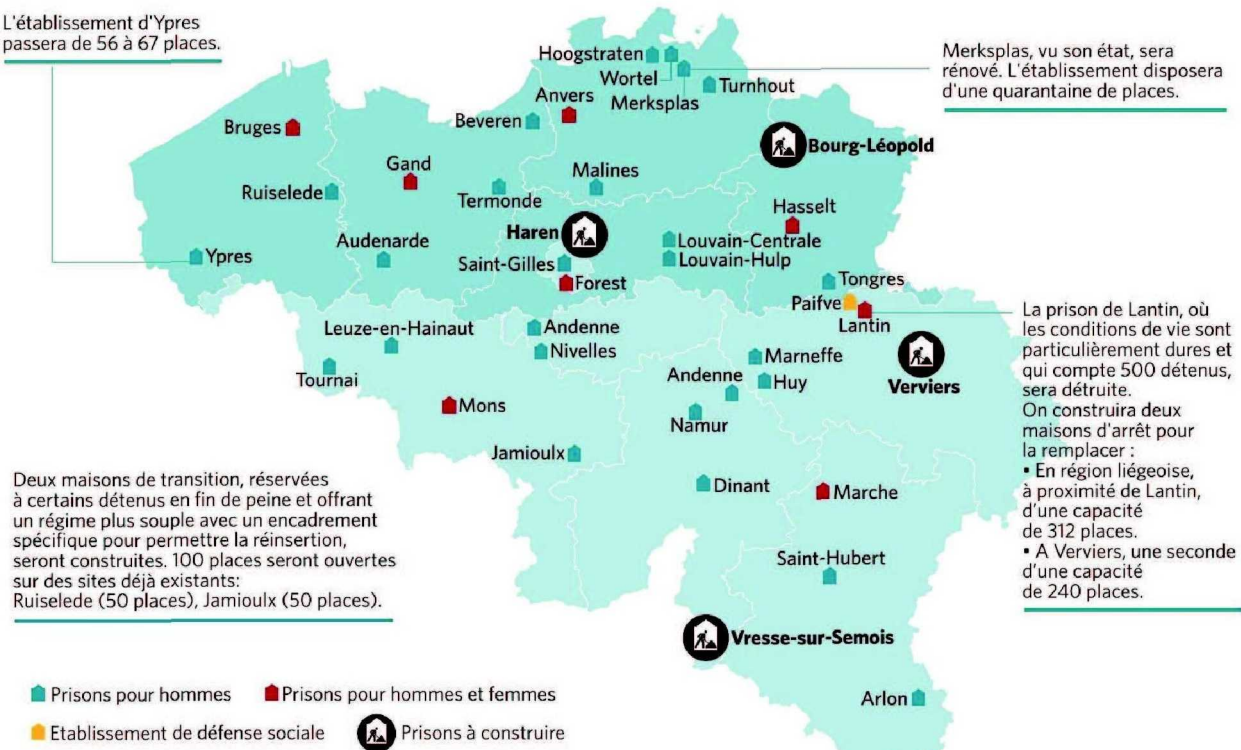
Par ailleurs, on apprendrait vendredi soir que Véronique Servaes (CDH), la bourgmestre de Juprelle où se trouve la prison de Lantin, allait assigner mardi Koen Geens devant le tribunal des référés de Liège. ■

Th.Ca et B.Dy

Des cellules en plus pour lutter contre la surpopulation

LE SOIR - 14/05/16
Source : SPF Justice

L'établissement d'Ypres passera de 56 à 67 places.



les gardiens « On parle des conditions horribles de détention, mais c'est aussi notre quotidien »

Ne l'appellez surtout pas « maton » mais agent pénitentiaire ou assistant de surveillance pénitentiaire. C'est important les mots. Les statuts aussi. « Gardien de prison ? Ça ne veut rien dire. Les murs se gardent très bien tous seuls », s'amuse Pascal, 50 ans, avant de se reprendre : « Quoique... » Depuis le 25 avril, le surveillant de la prison de Forest a débrayé comme la majorité de ses collègues en Wallonie et à Bruxelles. Leurs principales revendications : mettre un coup d'arrêt aux mesures de rationalisation, revenir au cadre du personnel de 2014 (7.197 équivalents temps plein contre 6.722 actuellement), obtenir un statut propre qui reconnaisse la pénibilité et les particularités de leur profession.

Le « gardien » des murs de Forest, le vrai, a, lui, levé le pied depuis longtemps. La prison tombe en ruine, une aile entière a dû être fermée alors que les prisons sont surpeuplées. On improvise

des petites toitures de protection pour les chutes de pierres. Les arbres poussent littéralement dans les murs. « Un de ces jours, les racines vont faire s'effondrer la structure... » Vu de l'extérieur, pourtant, c'est nickel. « La façade est classée, explique Pascal. La Régie des bâtiments vient tous les deux ans pour l'entretenir... »

« On n'est pas des kapos »

Au piquet de grève, on s'abrite du soleil écrasant dans l'entrée d'un parking de la prison de Saint-Gilles, située juste en face. Des stocks de rouleaux de fils barbelés sont laissés à l'abandon, accessibles au tout-venant, certains sont à nu. Ça a coûté quelques plumes aux pigeons du coin. « Voilà ce qu'on fait du matériel pour sécuriser la prison... »

« On parle des conditions horribles des détenus, mais on oublie que c'est aussi notre quotidien : travailler devient inhumain et

dégradant. » Paradoxalement, les surveillants pénitentiaires se sentent les grands oubliés... de leur propre grève. Et le coup le plus dur, cette semaine, est venu du bâtisseur qui comparait les cellules de Forest à Auschwitz. « On n'est pas des kapos... »

Le quotidien ? Ouvrir les cellules, fermer les cellules. Pour le courrier, les poubelles à vider, les

« pots » à vider (comprendre, le seau laissé aux 200 détenus qui n'ont pas de toilettes), la distribution « d'un truc qui ressemble à du café », le préau, les visites, les douches, les convocations chez l'assistant social à l'infirmerie. Surtout, le quotidien, ce sont les sollicitations sans fin, les demandes auxquelles il faut souvent dire non. Et les insultes, dès potron-minet. La surpopulation accentue les tensions.

Le quotidien, c'est l'odeur aussi, de celles qui collent. « Un mélange d'excréments et de ciga-

rette », décrit un gréviste.

Testé positif à la tuberculose

« La tuberculose et la gale sont devenues des maladies normales en prison. » Pour la tuberculose, les surveillants sont testés tous les six mois. Il y a deux ans, Pascal réagit positivement. « Le médecin du travail m'a assuré que j'avais tout aussi bien pu l'attraper dans le tram, se rappelle Pascal, amer. Je ne prends pas le tram. » La réflexion a fait mal, surtout venant d'un médecin. Pendant 9 mois, il est sous traitement, doit se rendre très régulièrement à l'hôpital. « C'était une angoisse permanente, se souvient sa compagne, policière. La peur, à la fois pour lui et pour la famille, que la maladie se déclare. »

A la prison de Forest, le taux d'absentéisme était de 11,73 % en 2015, plus du double de la moyenne nationale. Une problématique commune à presque toutes les prisons mais plus mar-

quée dans le sud du pays. Et c'est particulièrement handicapant dans des équipes déjà en sous-effectif. Vincent Spronck, le directeur de Forest, dénonçait récemment des abus « de la part d'une minorité ». « Je n'ai pas de problème à le dire : certains profitent du système et on est les premiers à en faire les frais », reconnaît Pascal, qui insiste : « Très peu de gens. »

Vendredi matin, le criminologue Philippe Mary avançait un chiffre interpellant : 70 % des « grévistes » seraient en fait en arrêt maladie. L'information n'a pas été confirmée mais « le nombre de congés maladie a effectivement augmenté depuis le début de la grève », confirme la porte-parole du SPF Santé publique, Vinciane Charlier. Les contrôles se sont multipliés, à la demande notamment des directeurs de prison. Pourtant sur les 294 effectués entre le 26 avril et le 9 mai, seuls... 13 ont conduit à une reprise du travail. « Il est très difficile de prouver qu'un arrêt médical est bidon, surtout pour des périodes courtes et des motifs d'ordre psychologique, où il n'y a pas de médication, ni de suivi,

poursuit la porte-parole. *Au-delà de cela, il est clair qu'il y a véritablement une détresse psychologique, beaucoup de situations d'épuisement professionnel.* » Et on est d'autant plus exposé, note un médecin du travail, qu'on n'a en général pas forcément choisi d'être là.

Surveillant de prison, c'est une voie par défaut, pas une vocation. Le plus souvent, on s'est abimé ailleurs avant : camionneur, ambulancier, saisonnier, ouvrier, des temps partiels, CDD, intérimiers... pour se tourner finalement vers la sécurité de l'emploi, un salaire décent (surtout grâce aux primes) et une pension correcte. Aujourd'hui partiellement remis en cause.

« J'avais trop peur »

Dans une vie précédente, Pascal était ainsi gérant de cinéma. Il a travaillé à Bruxelles, au Marivaux et à l'Empire, puis dans le sud de la France. « Quand je suis rentré en Belgique, à 36 ans, je n'avais pas de couverture sociale et personne ne voulait de moi. » Personne... à part l'Etat. Un beau matin de 2002, il débarque à Forest, embauché comme contrac-

tuel. « Le directeur n'était même pas au courant... » On l'envoie vers le réfectoire. « L'autre surveillant m'a laissé pour prendre sa pause. Je me suis retrouvé seul, du jour au lendemain, face à des détenus. L'un d'eux, un costaud, coupait du fromage avec un couteau tranchant de peut-être 30 cm. Je ne pouvais pas détacher mon regard, j'avais trop peur. Je ne comprenais pas qu'on puisse laisser un détenu avec une telle arme. » Plus tard, il apprendra que l'homme avait tué sa femme. De 19 coups de couteau. Il sera finalement formé un mois... trois ans après. « Avec notamment 9h de self-défense, rigole-t-il. Même le prof trouvait cela ridicule. »

« La prison vous change »

La peur – la vraie peur – aujourd'hui a disparu, affirme Pascal. Vu trop de choses, vécu trop de choses. « Une des premières personnes que j'ai rencontrées en prison était un psychologue qui m'a dit : "Tu vas complètement changer, tu ne seras plus la même personne". Il avait raison. » Le premier pendu à décrocher, la première mare de sang, les dé-

buts d'émeutes « avec 50 personnes prêtes à vous attaquer pour prendre les clés »... L'entourage remarque peu à peu : plus dur, moins patient, plus tendu. Et distant surtout, comme détaché. En apparence en tout cas. Ça permet d'être moins affecté. De ne pas juger, aussi.

« C'est une fonction à risque, juge un médecin du travail. Ils sont potentiellement toujours la cible d'une agression, doivent être toujours sur leur garde, gèrent sans cesse des situations conflictuelles. » Un stress énorme. « En fait, ce qui aide en prison, ce n'est pas d'être plus armé ou plus costaud que les détenus, mais d'avoir la tchatche », observe Pascal. De fait, le surveillant ne manque pas de bagou. « Je n'aime pas trop le terme social, mais c'est aussi une dimension importante de notre travail. On désamorce les conflits, on essaie d'orienter les détenus. Je n'ai jamais rêvé d'être agent pénitentiaire, clairement, mais j'y ai trouvé un équilibre : le contact humain, le sentiment d'être utile, d'aider les détenus. On n'est pas juste là pour ouvrir des portes. » ■

LORRAINE KIHL

SALAIRE

De 1.380 à 1.960 euros

Un diplôme de l'enseignement secondaire suffit pour décrocher un poste de sur-

veillant de prison, un job qui est assorti d'une période de formation. Un gardien de prison débutant gagne 1.380 euros net, auxquels s'ajoute une série de primes dont le montant oscille entre 250 et 300 euros (service de nuit,

garde dominicale, une prime de risque parce que le travail s'effectue en prison...). Après trois ans d'ancienneté, la rémunération s'élève à 1.458 euros, auxquels peut toujours s'ajouter le même montant de primes (de 250 à 300 euros). A titre

d'exemple, Pascal gagne 1.679 euros, plus 25 euros de prime mensuelle. Après 15 ans d'ancienneté, la rémunération passe à 1.960 euros, auxquels s'ajoutent des primes variant de 350 à 400 euros.

D.V.

les ex-détenus de Forest « Quand le soleil tape, on a envie de se bouffer les uns les autres, serrés à trois dans 9 m² »

Son bras gauche est largement couvert de cicatrices. Des marques anciennes, en forme de lettres, entre le coude et l'épaule. Et des scarifications récentes, au niveau de l'avant-bras. Après explication, on comprend que ces dernières sont de mutilations qui datent de la semaine dernière. Karim s'est volontairement ouvert le bras lorsqu'il était encore en préventive à la prison de Forest. « J'ai pris une lame de rasoir et j'ai dit aux gardiens que je ne pouvais plus patienter. Ils disent tous les jours que la grève sera finie le lendemain, qu'on pourra téléphoner à ce moment-là. Mais ce n'est pas

vrai. Des promesses, des promesses... Pour obtenir quelque chose à Forest, il faut être agressif, dans le rapport de force. Si on ne peut pas téléphoner, il faut menacer de tout casser, et après on peut passer un coup de fil », raconte Karim depuis son appartement bruxellois. Il est rentré chez lui en début de semaine, après avoir été exceptionnellement libéré par une juge d'instruction. Celle-ci a estimé que les conditions de détention étaient telles à Forest, avec la grève, qu'il fallait réévaluer le cas de certaines personnes placées sous mandat d'arrêt.

Karim (le prénom a été modifié)

connaît bien la prison de Forest. Il y a séjourné deux fois en préventive : neuf mois en 2009, pour une histoire d'attaque au couteau, et trois semaines cette année, pour vol. Que les gardiens soient ou non en grève, les conditions de vie sont déplorables, explique-t-il. « Forest, c'est l'enfer. Les prises d'électricité sont cassées, les lits aussi. Nous étions trois dans une cellule, avec deux lits. J'ai dormi 28 jours par terre, la tête sous une table et les pieds au niveau de la toilette. Quand j'ai reçu mon uniforme, le premier jour, j'ai demandé un pantalon taille 32. J'ai reçu un 44. C'était fait exprès, j'en suis sûr. On

reçoit des cuillers cassées aussi... Et on te dit que c'est normal, que tu n'es pas à l'hôtel. »

« Plus de quoi avoir peur des autres prisons »

Les prisons de Forest et de Saint-Gilles sont les deux maisons d'arrêt de la Région bruxelloise. Mais la première a nettement moins bonne réputation que la seconde... Construit en 1910, le bâtiment tombe aujourd'hui littéralement en ruine : un échafaudage soutient la façade depuis plusieurs années, l'une des cheminées est sangleée pour éviter qu'elle ne s'écroule, la chapelle est fermée

pour des questions de sécurité, l'aile D du bâtiment aussi. Même chose pour une partie du réfectoire, fragilisé par des galeries creusées par des rats... Quant à certains murs, ils sont envahis par l'humidité (voir photos ci-dessus). Les pompiers ont rédigé plusieurs rapports accablants. En cas d'incendie, des détenus pourraient mourir asphyxiés si les portes des cellules, vétustes et capricieuses, n'étaient pas ouvertes à temps... Le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) est plus qu'inquiet. Et Philippe Mary, membre de la CPT et criminologue à l'ULB, de dénoncer vendredi matin sur La Première le cas de Forest, la « situation indigne » d'avant la grève et celle « encore plus indigne » depuis que la grève a commencé.

Tandis que les spécialistes parlent depuis trois semaines de « traitement dégradant » et d'« indignité totale » à Forest, Karim et Ibrahim (un autre ex-détenu) qualifient la prison d'« enfer » et de « pire punition à infliger » à quelqu'un. « Quand tu as fait Forest, tu es endurci pour le reste. Il n'y a plus de quoi avoir peur des autres prisons », explique Ibrahim, qui a fait plusieurs passages à Forest entre 2001 et 2009. « Mais il paraît que depuis, ça n'a pas vraiment changé », dit-il. Exemple : il y a sept ans, les toilettes étaient déjà absentes de certaines cellules et remplacées par des seaux chimiques. « Quand il

faisait chaud, c'était insupportable. Il n'y a pas d'air, pas de ventilateur. Et avec ce système de toilette, c'est comme si tu sentais les entrailles de ton codétenu. Quand le soleil tape, et pire !, quand c'est

grève et qu'on ne peut pas sortir de la cellule, on a envie de se bouffer les uns les autres, serrés à trois dans 9 m². S'il fait plus de 33 degrés, les gardiens ouvrent une petite trappe pour faire entrer un peu d'air. Le bonheur... »

« Ils vont fermer cette prison, non ? »

Ibrahim, la trentaine, a connu plusieurs maisons d'arrêt. Celle de Namur, notamment, qui n'a, selon lui, rien à voir avec celle de Forest. « Si tu te fais prendre avec un téléphone ou une clé USB à Namur, tu dois faire cinq jours de "strict", c'est-à-dire sans préau ni téléphone. A Forest, c'est directement le cachot. C'est vraiment une prison hard. Elle est tout le temps immobilisée aussi, parce qu'il y a beaucoup de mouvements de détenus en "strict" et quand ils se déplacent, toute l'aile est immobilisée. Et quand c'est à toi de sortir au préau, si tu prononces un seul mot, tu es renvoyé en cellule, direct. Et dans la cour extérieure, il n'y a rien. Même à Lantin, qui est une prison pourrie, il y a un marquage de terrain de foot. A Forest pas. On n'a plus de vie dans cet endroit, on nous coupe de tout... Mais ils vont fermer cette prison, non ? Il va y avoir des travaux ? »

Pas vraiment. La rénovation de la prison de Forest ne fait pas partie du Master Plan III présenté par le gouvernement ce vendredi (voir carte), et le projet de nouvelle prison à Haren, notamment pour remplacer Forest, est loin d'être abouti. Et pendant ce temps, les bâtiments continuent à se dégrader... Denis Bosquet préside la commission de surveillance de la prison de Forest depuis un an et

demi. « En 18 mois, la situation sanitaire a empiré, dit-il. Voici un exemple : l'aile D a été fermée il y a quelques mois et depuis, il y a 200 détenus de moins dans la prison. Ces détenus avaient un lavabo et une cuvette dans leur cellule. Mais depuis la fermeture de l'aile D, la facture d'eau de la prison a... augmenté. Vraisemblablement suite à des fuites non identifiées dans le reste du bâtiment. »

« Une usine à récidive »

Seul point positif : depuis ce jeudi, il n'y a plus de « trios » à Forest (des cellules avec trois détenus, qui se partagent un lit superposé et un matelas posé sur le sol). C'est le résultat d'une collaboration entre la direction de la prison, le bourgmestre de la commune et la commission de surveillance. Mais la promiscuité dans cette prison

reste un gros problème. Il y a 380 détenus pour 260 cellules. Ce qui est source d'insécurité et de violence. « La promiscuité engendre des conflits, explique l'avocat Denis Bosquet. A Forest, les détenus

doivent rester 23 heures sur 24 ensemble dans la même pièce. Il faut une sacrée résistance pour tenir le coup. D'autant qu'il s'agit d'une maison d'arrêt et que les détenus qui s'y trouvent sont présumés innocents. Coupable ou innocent, on ne ressort pas indemne de là. Cette prison est une usine à récidive. »

Philippe Lacroix partage cet avis. D'abord condamné à mort en 1994, notamment pour l'enlèvement de l'ex-Premier ministre Paul Vanden Boeynants, il a finalement été emprisonné pendant 14 ans et demi – dont près de deux ans à Forest. Il est aujourd'hui professeur de langues et il ra-

conte : « Toute prison rend agressif, parce qu'on y est conditionné par un rapport de force. Il y a un rapport de force entre détenus, notamment. Votre codétenu veut regarder un programme télé dans sa langue, qui n'est pas la vôtre. Il veut fumer, alors que vous êtes non-fumeur... C'est une question de survie d'être agressif en prison. Parce que nos besoins primaires ne sont pas satisfaits. Même quand tout fonctionne, qu'il n'y a pas grève, on est quand même 23 heures par jour avec quelqu'un qu'on n'a pas choisi. La règle, dans une prison comme Forest, c'est qu'on te met où il y a de la place. Un fourgon arrive du Palais de Justice, la porte de ta cellule s'ouvre et boum !, tu dois composer avec le nouveau venu. Comment voulez-vous ne pas devenir agressif ? » ■

CATHERINE JOIE

carnet du samedi Age : 100 ans

Si la dignité d'un pays se mesure à l'état de ses prisons (la formule est connue), alors, la Belgique est un pays de gros saligauds. Voyez Forest. Des avocats ont comparé son état de salubrité à celui des camps de concentration.

Et personne n'a pu les contredire.

L'opposition fédérale (PS, CDH, Ecolo, Défi, PTB) sera aimable de ne pas trop pétrolier. Cette situation n'a pas démarré le 10 octobre 2014 à 10 h 12 du matin, quand le gouvernement Michel a prêté serment dans les mains du Roi.

Le climat dans les prisons est mauvais depuis longtemps (non, pas mauvais : merdique), comme le signalaient les grèves à répétition déclenchées ces dernières années par les surveillants – quand ce n'est pas le détenu qui se mutine. Tout le monde a bien voulu fermer les yeux.

Le masterplan 2008-2012 a bien créé quelques institutions (la prison de Leuze, par exemple) et rénové quelques autres. ce master plan sera adapté, a-t-on appris vendredi. C'est très bien.

Parce que, au prix d'un petit calcul, on constate que, en moyenne, nos 35 pénitenciers ont été édifiés en 1920 (pile).

Soit un siècle (quasi pile).

Avec quelques fleurons de modernité comme les prisons de Forest (construite en 1910), Saint-Gilles (1884), Ypres (1876), Namur (1874), Malines (1874), Huy (1871), Mons (1870), Tournai (1868), Arlon (1867), Termonde (1863), Louvain (1860), Anvers (1855), Dinant (1853), Ruiselede (1849) ou, pompon du pompon, Merksplas (1825).

Deux siècles (quasi pile-pile).

Vu la corrélation probable entre l'âge d'une prison et ses conditions de vie, on voit dans cette effarante datation

XIX^e siècle toute l'indifférence avec laquelle nos gouvernements – de Gaston Eyskens à Charles Michel – ont envisagé le problème.

Ajoutez au délabrement du bâti les restrictions de personnel créées par le gouvernement (le précédent et l'actuel), alors que les gardiens de prison, exténués, réclament des renforts, et vous avez les données de l'équation.

Qui est que le politique s'en fout et que, trop longtemps, il n'a pas compris un gramme à l'idée selon laquelle de bonnes conditions de détention (humaines, au minimum) facilitent la sortie et la réinsertion.

C'est le mal belge, derrière tout ça : on assainit de façon imbecile-myope sans réaliser que comprimer une dépense en crée souvent une autre, plus tard, et autrement plus chienne. Voyez

les tunnels. Ou l'école. Ou les professionnels de la santé. Ou la justice. Ou l'administration fiscale. Ou la SNCB. A force de serrer, ces secteurs, et d'autres, ne fonctionnent plus, ou mal. Et les économies d'aujourd'hui créent une dette cachée qu'il faudra bien payer un jour.

Interpellé au Parlement, Charles Michel a développé un propos en deux points. Il faudra mater les surveillants qui exagèrent avec les congés de maladie. Et il faudra créer un service minimum pour que les prisons tournent en cas d'action syndicale.

Charlot, c'est quoi, cette manie, chez toi, de t'en prendre à la grève au lieu de t'attaquer aux causes de la grève ? ■

PIERRE BOUILLON